

# Une pointe pour tous

Le collectif des deux rives  
Médoc - Charente

Le Bulletin  
N°3 – Janvier 2008

tél. : 06-85-49-17-26  
BP n°1  
33123 Le Verdon sur Mer  
[www.medocpourtous.org](http://www.medocpourtous.org)

## Edito du président

Tout d'abord nous vous souhaitons une bonne année à tous. Bientôt un an d'existence pour notre collectif. Une vingtaine de personnes à la première réunion de janvier 2007, 4200 adhérents issus des deux rives de l'estuaire en ce début 2008. C'est une mobilisation sans précédent qui nous a permis de sensibiliser la population girondine et charentaise, les élus, les médias, et nous a aidé à faire comprendre et partager nos arguments, étayés par un travail énorme de récolte et d'analyse d'informations de très nombreux adhérents et experts. La réunion finale de clôture du débat public a montré que tout ce travail commence à porter ses fruits, et combien nos arguments ont été compris et écoutés par la plupart des acteurs économiques et sociaux concernés. C'est pour nous une source de satisfaction et d'espoir.

**Pour la première fois dans l'histoire de cet estuaire les habitants des deux rives se sont unis et travaillent ensemble**, non seulement pour faire échec à un projet spéculatif aux conséquences néfastes et irréversibles, mais aussi pour proposer des projets d'avenir, créateurs d'emploi, et respectueux des hommes et de l'environnement. Le projet de faire de notre estuaire une « Aire Marine Protégée » s'inscrit sans aucun doute dans cette logique. Sa concrétisation nous laisserait, ainsi qu'aux générations futures, la possibilité d'assurer la compatibilité entre l'exploitation du port en eau profonde du Verdon, le développement d'activités industrielles et de services respectueuses de l'environnement, et le développement des activités touristiques.

**Espoir donc, mais il nous faut rester vigilants et mobilisés.** Des échéances importantes nous attendent : remise des conclusions de la CPDP (15 février), décision du porteur de 4Gas de poursuivre son projet (au plus tard le 15 mai). Notre future assemblée générale doit, dans ces conditions, être pour nous tous l'occasion de montrer notre détermination et notre mobilisation.

A très bientôt donc ... et que la force continue d'être avec nous !...

Lalou Roucayrol

## Ce n'est pas encore gagné...

**Réuni le 17 décembre dernier, le Conseil d'Administration du collectif a pris la décision de créer une commission juridique.**

Le combat n'est pas encore gagné et il nous faut préparer la suite. L'objectif de cette nouvelle commission est de **préparer des actions juridiques**, avec l'appui de ses avocats et en concertation avec les autres associations et les collectivités locales concernées, au cas où l'investisseur déciderait de poursuivre son projet sans tenir compte de la volonté des élus et des populations.

Nous demandons à nos adhérents de **nous faire parvenir ou de nous signaler tous les documents** ou informations susceptibles d'être transmis à nos avocats si des contentieux devaient être engagés au cours des prochains mois.

Tous ces documents peuvent être transmis par internet depuis le blog de l'association ou par courrier à l'adresse ci-dessous : Une Pointe pour tous, commission juridique, BP1, 33123 Le Verdon sur Mer

## Quelques brèves

### L'association en chiffres

En quelques mois d'existence seulement, le collectif « Une Pointe pour tous » **compte 4200 adhérents (2/3 girondins, 1/3 charentais)**, des dizaines de bénévoles... 4 commissions de travail qui préparent les décisions d'un Conseil d'administration de 25 membres issus des deux rives de l'estuaire.

### Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'association se tiendra durant le premier semestre 2008. Le Conseil d'Administration de l'association sera alors renouvelé. Chaque adhérent sera convoqué individuellement par courrier 15 jours avant la date fixée. L'ordre du jour sera fixé par avance mais chacun pourra bien sûr s'exprimer dans le cadre des questions diverses.

### Ils ne se sont toujours pas prononcés

A la fin du débat public, l'association a demandé, par courrier, à chacun des maires de la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc qu'il se prononce sur l'opportunité du projet. A ce jour, trois maires seulement nous ont répondu : **M. Laporte (Grayan), M. Régère (Talais) et M. Pintat (Soulac)**. Un nouveau courrier part à destination de tous les candidats aux élections municipales. **Nous diffuserons les diverses réponses dès réception.**

## Les entrepreneurs de la presqu'île du Médoc

Le débat public sur le port méthanier a eu le mérite de rassembler les entrepreneurs du Nord Médoc autour d'une nouvelle structure : « Les entrepreneurs de la presqu'île du Médoc ». Les entreprises girondines se sont en effet senties trahies par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux. Les entrepreneurs de la pointe du Médoc ont donc décidé de créer un nouveau club économique, spécifique de la presqu'île médoquine.

Cette association dont les statuts ont été déposés le 19 décembre, compte d'ores et déjà plus d'une quarantaine d'entrepreneurs : Imagine Editions, Euronat, Strato Compo, la SARL Dubouilh, des restaurateurs, mais aussi un nombre important de commerçants et artisans.

***L'association s'est donnée un double objectif : défendre mais aussi promouvoir et développer l'économie en Nord Médoc. Elle est animée par Maryline Minault (présidente) et Jean-Michel Lorefice (vice-président).***

L'association appuiera, dans le Nord Médoc, le développement des activités économiques respectueuse de l'environnement et cohérentes avec les choix visant à assurer la compatibilité entre tourisme, services et industrie. Lors de la visite de M. Bignon, président de l'Agence des Aires Marines Protégées, Maryline Minault, présidente de l'association s'est d'ailleurs déclarée favorable à la création d'une aire marine protégée sur l'estuaire.

## Ils ont dit NON

Dès le mois d'octobre, le **Conseil Régional de Poitou-Charentes** et le **Conseil Général de Charente-Maritime** se prononçaient contre la construction d'un port méthanier.

La fin du débat public a vu s'affirmer un certain nombre d'autres positions...

Le jour de la réunion de clôture (le 29 novembre), le **Conseil Régional d'Aquitaine** émettait un avis défavorable au projet par l'intermédiaire de son représentant Alain Anziani.

Le 15 décembre, le Syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde (**SMIDDEST**) se prononçait, par motion spéciale, à l'unanimité de ses membres, contre le terminal méthanier.

A l'unanimité encore, le 18 décembre, le **Conseil Général de la Gironde** estimait que le projet « *n'est pas adapté au territoire* » et qu'il « *est susceptible de compromettre l'avenir des générations futures* ».

Outre les Conseils Régionaux et Généraux, de nombreux députés ont aussi marqué leur opposition. Citons Pascale Got (Député du Médoc), Didier Quentin (Député de Charentes-Maritime), ou encore Noël Mamère.

Des maires et des conseils municipaux des 2 rives de l'estuaire ont aussi fait connaître leur ferme opposition.

Il reste encore à convaincre une partie des élus de la CdC Pointe du Médoc qui auront un rôle important à jouer dans les décisions relatives aux éventuelles implantations d'activités nouvelles.

Tous à vos stylos !

## www.medocpourtous.org : un réflexe utile

L'association compte aujourd'hui plusieurs milliers d'adhérents. Il n'est pas facile d'envoyer par la poste un bulletin à chacun. Qui plus est, cela est coûteux. Mieux vaut que nous réservions nos ressources en vue des combats à venir si 4gas poursuit son projet.

Aussi, nous vous invitons, si vous le pouvez, à nous rejoindre sur le site internet de l'association. **Vous pourrez vous abonner à la newsletter** qui vous permettra de recevoir sur votre boîte mail les articles au fur et à mesure de leur parution. Vous y trouverez également de nombreux documents réunis par l'association. Vous pourrez notamment télécharger le cahier d'acteur qui recueille l'ensemble des arguments portés par l'association au cours du débat public. N'hésitez donc pas à utiliser ce média !

Par ailleurs, en diffusant largement l'adresse internet de notre blog, vous contribuez facilement à faire connaître notre action collective, à sensibiliser les populations et décideurs politiques et économiques.

Nous avons besoin de main d'œuvre, faites-vous connaître sur le site ou tout simplement en appelant Monique au : 06-37-15-09-28

## Questions / réponses 4gas

Nous avons sélectionné quelques citations (en *italiques*) issues des réponses fournies par 4gas dans le cadre du débat public afin de montrer qu'en cas de réalisation du port méthanier, la réalité sera très certainement pire que ce qu'ils veulent bien nous annoncer.

**Beaucoup d'autres aberrations ont été avancées par 4gas au cours du débat public : n'hésitez pas à nous faire part de celles que vous avez notées afin que nous les publions dans un prochain bulletin !**

Au sujet :

- 1) **des emplois** : « *4gas n'a jamais dit que les emplois pour la phase de construction du terminal seraient d'origine locale* ». Pour la phase d'activité : « *Le personnel sera recruté dans la région : Médoc, voire Gironde et Charente-Maritime.* »
- 2) **de la plage de la Chambrette** : « *Les conditions d'accès à la plage et à la baignade peuvent faire l'objet d'une Servitude d'Utilité Publique. Cette servitude sera arrêtée par le Préfet. 4gas n'est donc pas en mesure de décrire les servitudes d'utilité publique auxquelles sera soumis son projet* ».
- 3) **de la navigation** : « *Des zones seront interdites à tout navire à proximité du méthanier. Elles seront définies avec le Port Autonome de Bordeaux et les services concernés... Dans le chenal, la navigation de plaisance devra respecter la priorité donnée aux méthaniers. Les bateaux de plaisance en cours de traversée de l'estuaire devront attendre que le méthanier soit passé... Lorsque le méthanier sera à l'apportement, une zone d'exclusion de 200 mètres sera mise en place.* »
- 4) **de la qualité de l'air** : « *Une fuite de GNL forme une nappe... Lorsque la concentration du méthane dans l'air se trouve entre 5% et 15%, le nuage (de méthane) peut s'enflammer.* » Ce nuage se déplace : où sera-t-il lorsqu'il s'enflammera ? Quant aux rejets de CO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>2</sub>, PH<sub>10</sub>, SO<sub>2</sub>, 4gas n'en fait aucune mention.
- 5) **de la sécurité** : « *Les études préliminaires montrent que, dans sa conception actuelle, le projet ne présente pas de risque pour le village* »... Ils ont annoncé 590 mètres, surtout pas 600 ou 620 mètres... C'est vraiment d'une précision très surprenante ! surtout eut égard au flou général du reste du dossier... Notez qu'à l'intérieur du site, ils auront le nécessaire pour soigner d'éventuels blessés en cas d'accident. A l'extérieur du site, c'est le Préfet qui prendra les décisions pour l'évacuation des blessés.
- 6) **de la torchère** : « *4gas ne connaît pas à ce jour l'emplacement précis de la torchère* »... Ils ont pourtant calculé la limite de sécurité par rapport à l'emplacement de la torchère, comment ont-ils fait ?!... Quelles seront les limites si cet emplacement est avancé vers le village ?
- 7) **de la route D 1215 et de sa dégradation** par le trafic des camions pour les travaux : « *C'est de la responsabilité de la commune ou de la CDC d'entretenir la voirie* »

**A suivre....**

## Pétition pour la création d'une Aire Marine Protégée sur l'Estuaire

Une Aire Marine Protégée (AMP) est une zone maritime où des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour protéger le milieu marin. Elle est un **outil de concertation entre les différents acteurs concernés** (citoyens, élus, porteurs de projets mais aussi pêcheurs, chasseurs, etc.) par le développement de la zone. Elle organise un plan de gestion dont l'objectif premier est la préservation de la biodiversité. L'établissement d'une AMP **ne vise donc pas la sanctuarisation d'un lieu** : les activités traditionnelles s'y poursuivent comme à l'accoutumée. Cependant, l'AMP permet de se prémunir contre certains projets dévastateurs de l'environnement.

La création d'une AMP apparaît donc comme **un des prolongements logiques du combat** mené par l'association contre l'implantation du port méthanier. Mettre en place cet outil, c'est se prémunir contre d'éventuelles futures installations industrielles de type SEVESO 2.

Cependant, si M. Bignon, Président de l'Agence des Aires Marines Protégées, a déclaré que « *tous les éléments militent pour qu'on mette en place une Aire Marine Protégée* » sur l'estuaire de la Gironde, le seul préalable est, selon lui, la **concertation populaire**. C'est maintenant aux populations locales de faire sentir leur désir de voir se mettre en place une Aire Marine Protégée.

Les populations de l'estuaire, citoyens, acteurs économiques, usagers, riverains ou amoureux du site doivent se mobiliser pour montrer que leur avenir leur appartient. **L'association appelle tous ses adhérents à signer et à faire signer la pétition** (puis à nous la retourner par la poste, à l'adresse de l'association : BP1, 33123 Le Verdon sur Mer).

**Vous pouvez aussi signer la pétition sur internet depuis le site de l'association.**

**Le Collectif « Une pointe pour tous » franchit l'estuaire !**

En septembre le conseil d'administration de l'association a décidé de proposer la prise en compte de l'élargissement du collectif à la rive droite de l'estuaire : par un changement de nom , l'association devient « **Une Pointe pour tous, le collectif des deux rives** », et par l'intégration de plusieurs adhérents dans le conseil d'administration de l'association. Ces modifications feront l'objet d'une demande de validation par la prochaine assemblée générale.

Parallèlement une intense mobilisation a vu le jour sur la rive droite. La participation massive de notre « branche » charentaise aux manifestations de Bordeaux (le 13 septembre et le 24 novembre avec plus de 2000 manifestants) et au rassemblement sur la plage de Saint Georges de Didonne le 4 novembre (1500 participants) en sont les signes les plus visibles, mais on peut citer également :

- ▶ les nombreuses rencontres avec les responsables du tissu associatif local (lesquelles ont permis d'étoffer sensiblement les effectifs de notre association)
- ▶ la présentation du DVD tourné à Fos sur mer suivi d'échanges entre le public et des membres de l'association ( à Royan, le 20 novembre, une journée « non stop » a permis d'accueillir plus de 300 personnes, à St Georges de Didonne, le 3 janvier, avec la participation de 140 personnes..)
- ▶ L'initiative d'entreprendre une tournée des cantons de Charente-Maritime, avec le soutien des élus locaux et la mobilisation de quelques membres de l'association, permet d'élargir la diffusion de ce film au-delà du seul littoral : Cozes le 27 novembre - 100 personnes, Saujon le 20 décembre – 100 personnes, La Tremblade le 8 janvier, 30 personnes et chaque fois de très nombreuses questions. L'opération se poursuivra le 23 janvier à Gémozac.
- ▶ Le 17 décembre, plusieurs membres de l'association ont accompagné les élus à Montoir de Bretagne pour une visite commentée du plus grand terminal méthanier d'Europe. Tous sont revenus encore plus convaincus qu'auparavant de la stupidité d'un tel projet au Verdon.
- ▶ Le 22 décembre, l'association accompagnait les élus locaux qui accueillaient Jérôme BIGNON, Président de l'Agence Nationale des Aires Marines Protégées. De nombreux membres de notre association ont participé au colloque qui s'est tenu le même jour au palais des congrès de Royan. Ils ont pu découvrir un nouveau concept et une promesse de développement durable à travers un projet de parc naturel marin. Cette alternative, ce nouveau projet, véritable avenir pour notre Estuaire a fait renaître l'espoir chez les participants.
- ▶ Jean Marie DELEAU, journaliste à TF1 et metteur en scène a tourné un court métrage à Meschers. Cette fiction donne à voir ce que serait notre cadre de vie en 2017 dans l'hypothèse d'une industrialisation de la rive gauche. **Deux projections sont prévues : une à Meschers le 19 janvier et une à Saint-Georges le 20 janvier.**

**Bulletin d'adhésion 2008**

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses combats, merci de bien vouloir remplir et renvoyer le bulletin d'adhésion 2008 à l'association.

Bulletin d'adhésion 2008 – 5 € - par chèque (Encaissement valant reçu. Merci)

A l'ordre de « association Une pointe pour tous »

Une pointe pour Tous, BP n°1 – 33123 LE VERDON SUR MER

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : .....

Je souhaite faire un don supplémentaire à l'association

Date et signature :